



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.72

PV N°2 publié le 01/09/2026

Réunion du lundi 31 août 2026

Président : FOREST Jean Louis
Secrétaire : MAZOYON Maurice
Représentant des clubs : MAGNIN André
Représentant du Comité de Direction : VIDRY Francis
Représentant de la Commission des Arbitres : AZNAR Denise - LIGOUT Jean Claude
Membres : ARTAUD Pascal - FERRAND Frédéric

Les membres de la commission souhaitent un bon rétablissement à leur président, Jean-Louis FOREST, suite à son problème de santé.

DEMANDE DE MUTES SUPPLEMENTAIRES pour la saison 2026/27

(article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

La Commission rappelle aux clubs bénéficiaires de cet article, qu'ils doivent lui communiquer (par email) à quelle(s) équipe(s) de Ligue ou de District ils attribuent la ou les mutation(s) supplémentaire(s), **avant le début des compétitions.** Ce choix sera défini pour toute la saison 2026/27.

Précision : si un club bénéficie du nombre maximum possible de mutés supplémentaires (3), ils doivent être utilisés au moins dans deux équipes différentes.

N° du club / Nom du Club / **Mutés Supp** / **Mutés supp Arbitre Féminine** / Equipes Bénéficiaires

500225 AS. ST ETIENNE (2 + 1) = 1 – U13G Criterium + 2 – U15 F D3

508408 ANDREZIEUX BOUTHEON (2 + 1) = ?

552955 SAVIGNEUX MONTBRISON (2) = 1 – U18 R2 + 1 – U17 D1

509599 FEURS (1) = 1 – Seniors R2

504278 FIRMINY (2 + 1) = 1 – Seniors R1 + 1 - U20 R2 + 1 – U15R2

529727 ST PAUL EN JAREZ (2) = 1 – Seniors R3 + 1 – U16 R2

552975 ROANNAIS FOOT 42 (2) = 2 – Seniors R1

500430 SE. COTE CHAUDE (2) = 2 – Seniors R3

504775 L'ETRAT LA TOUR (2) = 1 – Seniors R2 + 1 - U16 R1

523656 ST JUST ST RAMBERT (1) = 1 – Seniors R2

563840 ST GALMIER CHAMBOEUF (2) = 1 – Seniors D2 + 1 – U18 D1

564205 SORBIERS LA TALAUDIERE (2) = 1 – Seniors R1F + 1 – U18

527379 VILLARS (1) = 1 – Seniors D1

563727 PAYS DE COISE (2) = 2 – Seniors R3

504249 SURY LE COMTAL (2) = U18

590282 SAINT CHAMOND (2) = Seniors D 1

RECTIFICATIF

516959 COMMELLE VERNAY (0) = ce club qui jouait en U20 R2, la saison 2025/26, était en infraction (PV Laurafoot du 24 août 2026), **ne pourra pas bénéficier de joueurs supplémentaires durant les deux prochaines saisons (2026/27 et 2027/28).**

CALENDRIER DES EVENEMENTS : SAISON 2026/27

31 AOÛT - date limite de renouvellement et de changement de statut

30 SEPTEMBRE - date limite d'information des clubs en infraction (liste préventive)

28 FEVRIER - Date limite de demande licence des nouveaux arbitres et des changements de club - Date d'étude de la 1ère situation des clubs

Prochaine réunion : mardi 15 septembre à 14 heures